

République Française**Ville de Draguignan****N° 2022-037**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	35

**CESSION À TITRE GRACIEUX À LA COMMUNE DE LA DÉPENDANCE LIMITROPHE
À LA RD955 À DRAGUIGNAN APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU VAR****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 05 mai 2022**

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

STÉPHAN CÉRET JACQUET, MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :**CAMILLE DIQUELOU****Publié le :****11 MAI 2022**

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

VU l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

La Commune souhaite régulariser la situation foncière concernant le délaissé de voirie place Condorcet, boulevard Léo Lagrange à Draguignan appartenant au Département du Var et dont l'entretien est déjà réalisé à ce jour par les services techniques municipaux

Par courrier en date du 20 octobre 2021, Monsieur le Maire a demandé au Département du Var de céder à titre gracieux ledit délaissé de voirie à la Commune de Draguignan sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal.

Par courrier en date du 19 janvier 2022, le président du Conseil départemental a accepté la demande de la Commune.

Par délibération en date du 21 mars 2022 le Conseil départemental a approuvé le transfert de domanialité portant déclassement du domaine public routier départemental du délaissé de voirie situé en agglomération limitrophe à la RD 955, comprise entre les PR 45+255 et 45+310, pour son classement dans le domaine public routier communal de Draguignan conformément aux schémas ci annexés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve le classement de la dépendance située en agglomération limitrophe à la RD 955 comprise entre les PR 45+255 et 45+310, dans le domaine public routier communal de Draguignan ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié ou administratif de cession ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

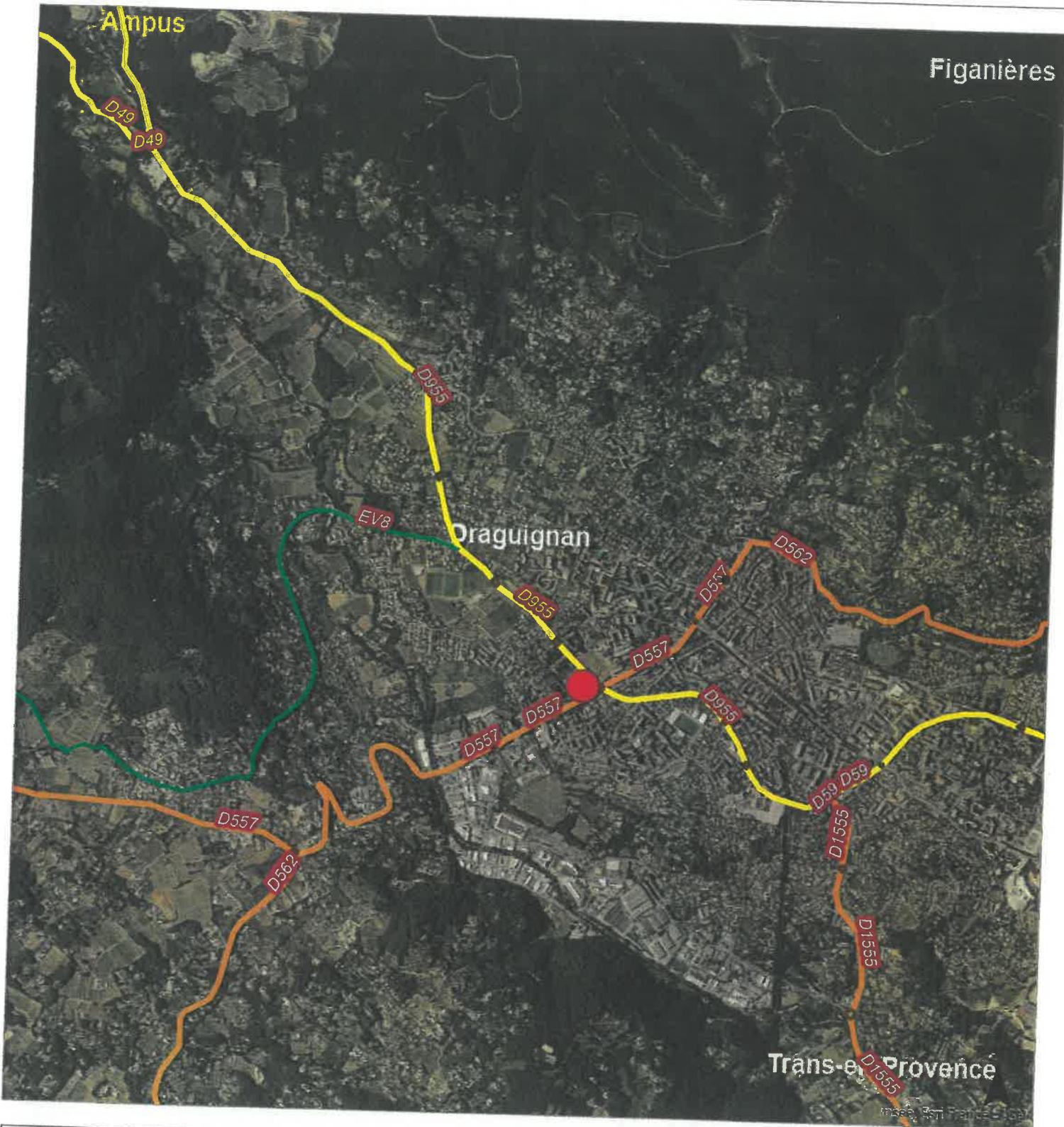


Richard STRAMBIO

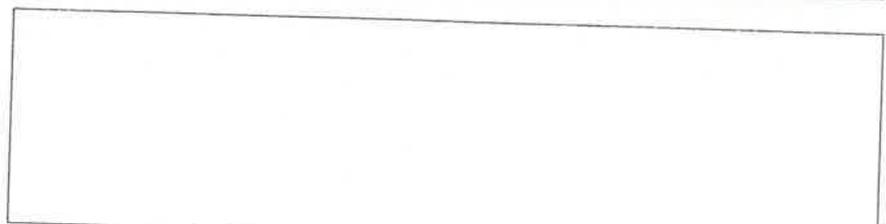
Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional

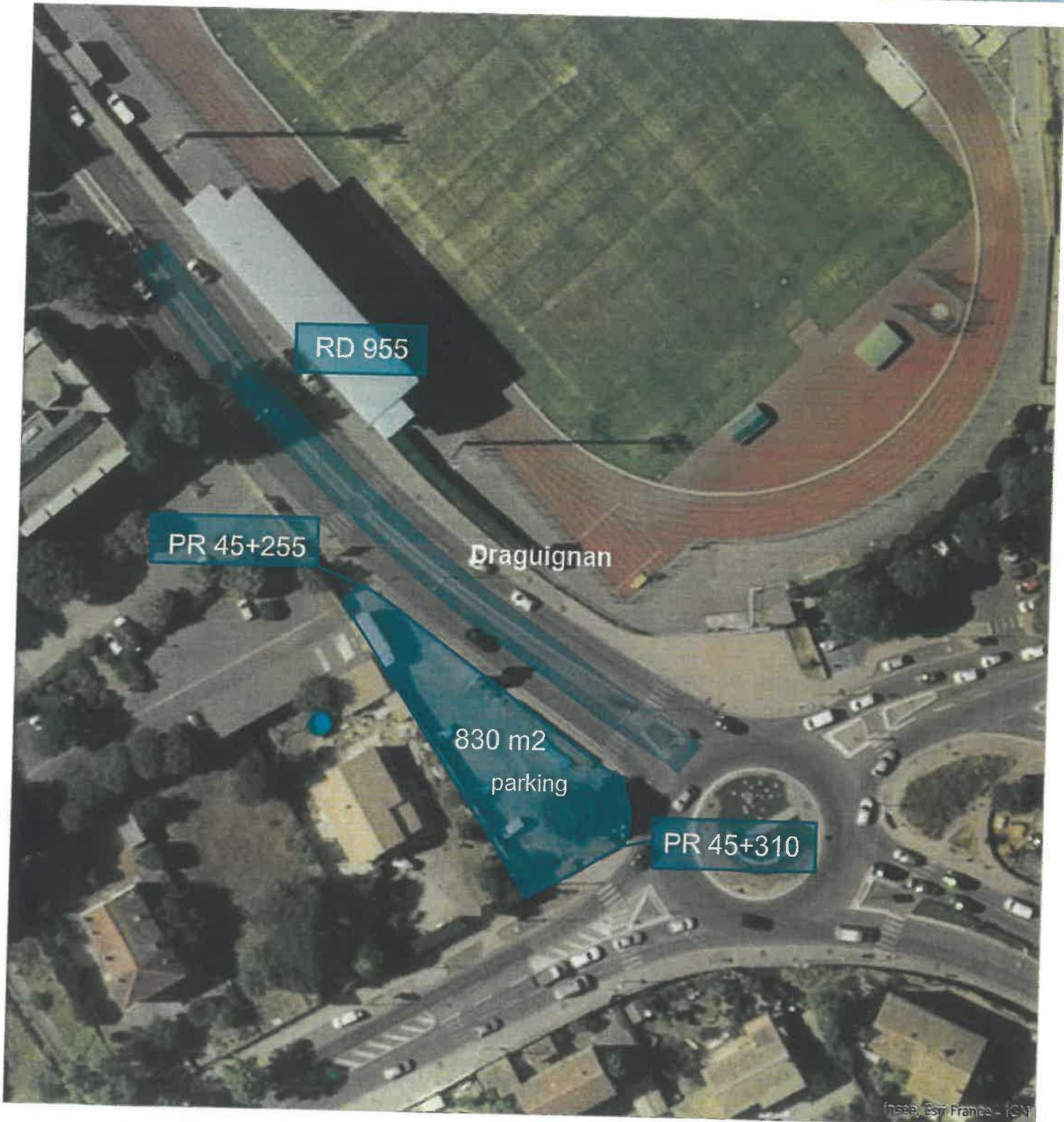
PLAN DE SITUATION DECLASSEMENT RD955



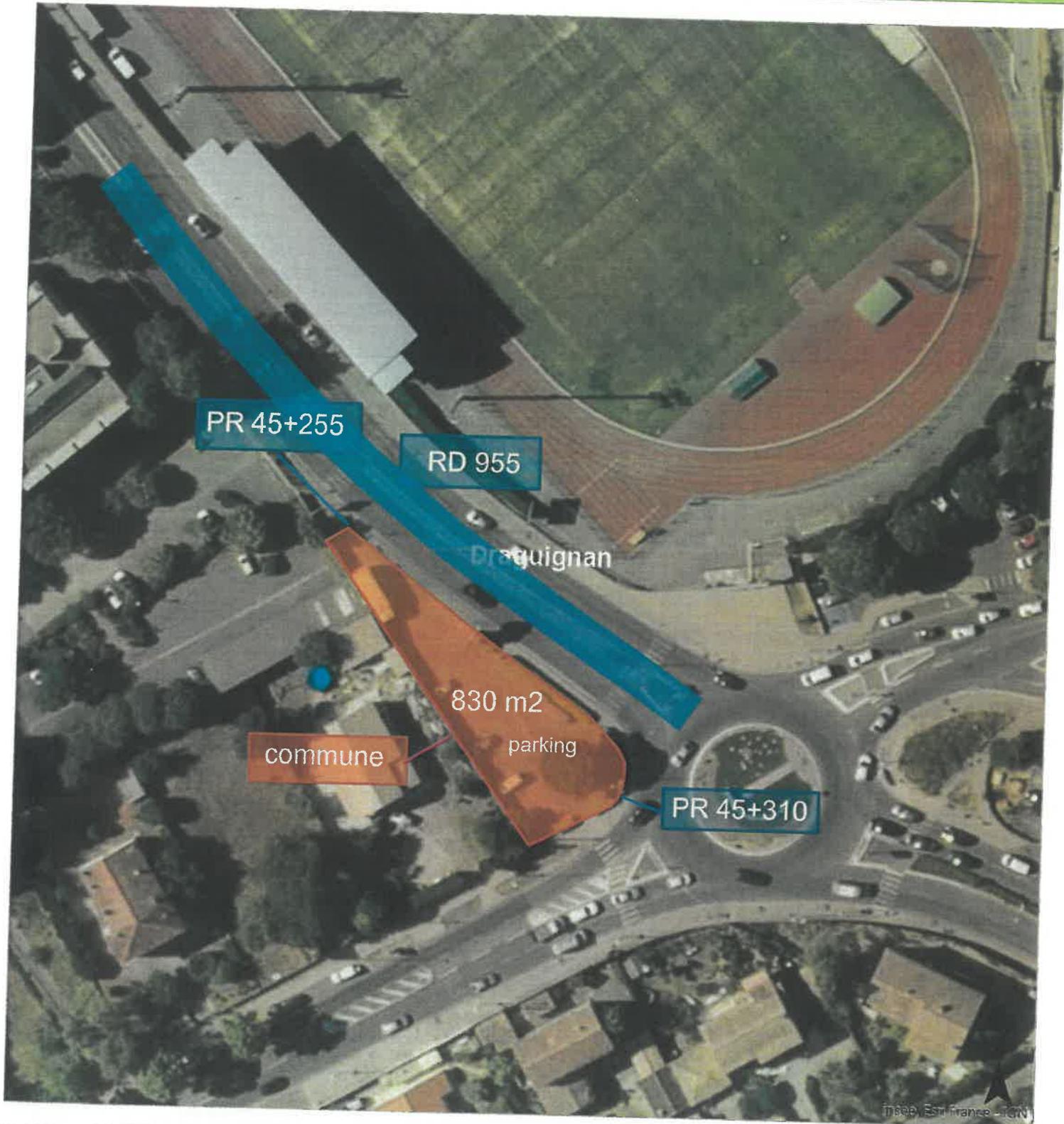
Auteur	DIM/SGDPR/PTDV
Date	14/12/2021 09:45:10
Echelle	1 :36,112
Datum	WGS 1984



CARTE DECLASSEMENT RD955 DRAGUIGNAN



Auteur	DIM/SGDP/PTDV
Date	13/12/2021 17:00:52
Echelle	1 :1,128
Datum	WGS 1984



Auteur	DIM/SGDPR/PTDV
Date	14/12/2021 09:37:06
Echelle	1 :1,128
Datum	WGS 1984

